



CONSEIL DU 12^e

05 NOVEMBRE 2024 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 5 novembre 2024, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le vendredi 8 novembre 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 8 novembre 2024.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris